

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

NAUTILAR

Réf. 2022/06/V1

PRESENTATION DE NAUTILAR

Dénomination	NAUTILAR STUDIO S.à r.l.
Enseigne commerciale	NAUTILAR
Siège social	123, route d'Arlon L-8001 Strassen
RCS Luxembourg	B 212.688
Numéro(s) de téléphone	(+352) 26 11 99 93
Adresse électronique	contact@nautilar.com
Site internet	www.nautilar.com
Assurance RC professionnelle	Souscrite auprès de Foyer Assurances S.A. , établie à Luxembourg
Numéro de TVA	LU30175949
Numéros d'autorisations d'établissement	10085093 / 0 10085093 / 1
Langue du contrat :	Français
Langue de communication orale :	Français/Luxembourgeois/Anglais

PREAMBULE

NAUTILAR est un professionnel de l'ameublement intérieur et extérieur. Il réalise des Prestations de ventes et de services (livraison, pose, conception et création) de mobilier et cuisines sur-mesure.

Le Client désire bénéficier de la compétence et du savoir-faire de NAUTILAR dans ce domaine et commander des Produits et Services. Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour conclure le contrat.

Le Contrat a pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la vente de Produits et Services par NAUTILAR.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes et expressions ci-après énumérés et dont la première lettre figurera en majuscule ont la signification suivante :

« *Acompte* » : la somme correspondant à un pourcentage du Prix, défini dans le Devis et payable conformément aux termes du Devis et de l'article 11 des Conditions Générales

« *Annexe* » : l'annexe aux Conditions Générales
« *Client* » : la ou les personnes physiques ou morales définies aux conditions particulières qui souhaitent acquérir des Biens et Services auprès de NAUTILAR conformément au Contrat

« *Commande* » : éléments communiqués par le Client à NAUTILAR verbalement ou par écrit, afin que celui-ci puisse établir le Devis

« *Conditions Particulières* » : le Devis signés par les Parties

« *Conditions générales* » : les présentes conditions générales
« *Contrat* » : les Conditions Particulières, les Conditions Générales et l'Annexe

« *Devis* » : les Conditions Particulières établies après étude personnalisée et les éléments figurant dans la Commande

« *NAUTILAR* » : la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois NAUTILAR STUDIO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8001 Strassen, 123 route d'Arlon, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 212.688 le Client et/ou NAUTILAR STUDIO S.à r.l.

« *Partie* » :
« *Pose et Installation* » : la définition donnée à l'article 7 des Conditions Générales

« *Prestation* » : la vente de Produits et Services par NAUTILAR conformément au Contrat
« *Produits* » : les produits vendus par NAUTILAR au Client conformément au Contrat

« *Prix* » : le prix indiqué dans les Conditions Particulières pour les Produits et Services, auquel peut s'ajouter un prix additionnel, facturé en régie, conformément à l'article 11 des Conditions Générales

« *Services* » : les services prestés par NAUTILAR au profit du Client conformément au Contrat

DROIT D'ANNULATION (« RETRACTATION ») SI LE CONTRAT EST CONCLU HORS SHOWROOM NAUTILAR

Si le Contrat est conclu **dans un lieu autre qu'un showroom NAUTILAR** (par exemple : à votre domicile), vous avez le droit **d'annuler le Contrat sans frais**, dans un délai de **quatorze jours** à compter :

- en ce qui concerne la vente des Produits, du jour où vous prenez physiquement possession du dernier Produit ;
- en ce qui concerne les Services, de la date de conclusion du Contrat.

Vous n'avez pas à donner de raison mais vous devez informer NAUTILAR de votre décision d'annuler le Contrat, dans le délai de 14 jours imparti :

- en complétant et en retournant le formulaire d'annulation joint en ANNEXE ou
- en adressant un courrier demandant l'annulation du Contrat à NAUTILAR, par voie postale (L-8001 Strassen, 123, route d'Arlon) ou par voie électronique (contact@nautilar.com).

NAUTILAR vous adressera un accusé de réception de votre demande d'annulation.

Toutefois, conformément à l'article L222-9 (7) du Code de la consommation, vous ne pouvez pas exercer de droit de rétractation dans les cas suivants :

- vente de Produits confectionnés selon vos spécifications ou nettement personnalisés ;
- vente de Produits qui, après avoir été livrés, et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles.

Si vous n'avez pas exercé votre droit d'annuler le Contrat, NAUTILAR commencera ses Prestations à l'issue du délai de quatorze jours.

Vous pouvez demander à NAUTILAR de commencer à exécuter le Contrat avant la fin du délai de quatorze jours, en cochant la case correspondante dans les Conditions Particulières. Si vous cochez cette case et que vous exercez ensuite votre droit d'annulation du Contrat, alors :

- vous serez tenu de payer NAUTILAR pour les Services prestés jusqu'à ce que vous l'ayez informée de votre décision d'annuler le Contrat. Le montant à payer sera proportionnel aux Services prestés, par rapport au montant dû pour l'ensemble des Produits et Services prévus au Contrat ; et
- vous ne pourrez pas remettre en cause les Services fournis avant l'annulation du Contrat.

ARTICLE 2 – ACCORD

Les présentes Conditions Générales sont acceptées et prennent leur effet juridique dès leur acceptation, sans nécessité pour les Parties de vérifier le mandat du représentant légal qui les signe. Le Client déclare agir en nom propre. Le Client qui déclarerait agir pour compte d'une personne morale, reconnaît avoir les pouvoirs de représentation nécessaires. A défaut, il serait personnellement engagé.

Les Conditions Générales s'appliquent à tous les Produits et Services commercialisés par NAUTILAR. Sauf accord écrit entre les Parties, les relations entre les Parties sont exclusivement régies par le Contrat.

Toute condition contraire aux présentes Conditions Générales posée unilatéralement par le Client, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à NAUTILAR.

NAUTILAR se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales. Sans préjudice de l'article 11, les Conditions Générales modifiées sont réputées acceptées par le Client pour autant qu'elles lui aient été préalablement communiquées par NAUTILAR, et à défaut de contestation par le Client, selon la forme prévue à l'article 16 des

Conditions Générales, dans un délai de quinze (15) jours à compter de cette communication.

Les modifications qui s'imposent aux Parties du fait d'un changement législatif ou réglementaire sont applicables sans notification préalable, dès l'entrée en vigueur de ces dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 3 – DUREE DU CONTRAT - RESILIATION

Sauf accord exprès entre les Parties, aucune convention cadre n'est conclue aux termes des présentes entre NAUTILAR et le Client portant sur une fourniture régulière ou périodique. Chaque vente, sera par conséquent considérée comme un contrat isolé.

En cas de i) défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du Contrat, comme en cas de ii) inexécution de l'un quelconque des engagements du Client, le Contrat sera résolu de plein droit si bon semble à NAUTILAR, sans qu'il ait à accomplir aucune formalité judiciaire, cinq (5) jours après envoi d'une simple mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

ARTICLE 4 – COMMANDE ET DEVIS

4.1. ETABLISSEMENT DU DEVIS

A la demande du Client et après étude personnalisée de la Commande, NAUTILAR établit un Devis. La signature du Devis par le Client vaut bon de commande des Produits et Services et acceptation du Contrat.

Sauf indication contraire dans le Devis, le Devis est valable pour une durée maximale de 1 (un) mois à compter de la date de son émission (date figurant en entête du document). Les offres contenues dans le Devis doivent s'interpréter strictement, elles ne peuvent être étendues à des fournitures ou à des travaux qu'elles ne mentionnent pas formellement en qualité et en quantité.

4.2. MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification de la Commande après signature du Devis/Conditions Particulières, devra être sollicitée par écrit. Ces modifications ne seront prises en compte que dans la limite et sous réserve des possibilités de NAUTILAR. Toute demande résultant d'une omission ou d'une erreur du Client, contenu dans la Commande, ou toute demande induisant un ajout ou une suppression de

donnée qui affecte le Devis sera considérée comme une demande de modification de la Commande.

Toute modification de la Commande entraînant des aménagements sur les Prestations déjà réalisées par NAUTILAR et/ou induisant des Prestations supplémentaires, entraînera une facturation supplémentaire à la rémunération prévue au Devis et/ou l'établissement d'un Devis spécifique. En toutes hypothèses, le paiement des Prestations déjà réalisées par NAUTILAR restera exigible et les sommes déjà réglées acquises.

ARTICLE 5 – INFORMATION SUR LES PRODUITS

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et avoir compris les informations générales ainsi que les caractéristiques, notamment le descriptif technique des Produits et Services qu'il commande.

NAUTILAR présente les Produits avec les caractéristiques nécessaires et suffisantes pour que le Client potentiel puisse connaître, avant la conclusion du Contrat, les caractéristiques essentielles des Produits qu'il souhaite acquérir. NAUTILAR peut également remettre des fiches techniques et/ou un descriptif produit.

En toutes hypothèses, les principales caractéristiques des Produits et Services commercialisés par NAUTILAR sont également présentées dans le Devis.

Si le Client ne s'estime pas suffisamment compétent pour choisir le(s) Produit(s) et Service(s) les mieux adaptés à sa situation, il lui appartient de se faire assister par tout conseil de son choix.

Le Client est informé que le Produit est susceptible de modification ou de perfectionnement par le fabricant en cours de fabrication et de conception. NAUTILAR ne saurait être rendu responsable d'un changement quelconque apporté par le fabricant dans la conception du matériel.

Les informations contenues dans les publicités, brochures, ou tous autres documents écrits fournis directement par NAUTILAR et/ou diffusés ou communiqués sur tous supports et notamment via internet constituent une invitation à entrer en pourparlers et n'ont pas de valeur

contractuelle, sauf si ces dernières sont reprises dans les Conditions Particulières.

Les renseignements dont le Client pourrait avoir connaissance, issus des catalogues, prospectus ou autres écrits émanant des fournisseurs de NAUTILAR n'ont qu'une valeur indicative.

ARTICLE 6 – DELIVRANCE, LIVRAISON, DELAI

Lorsque NAUTILAR souscrit une obligation de livraison au profit du Client à une adresse indiquée aux Conditions Particulières, la livraison est réputée effectuée par la remise directe du Produit i) au Client, ii) à toute personne désignée par lui iii) à toute personne présente à cette adresse.

Les livraisons de Produits peuvent être totales ou partielles. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et restent tributaires des délais de fabrication sur lesquels NAUTILAR n'a aucune influence. La seule échéance du délai indicatif ne vaut dès lors pas mise en demeure de délivrer le Produit. Un dépassement du délai indicatif n'ouvre droit à dommages-intérêts ou à résolution de la vente que s'il est supérieur de plus de trente (30) jours au délai indiqué, sans qu'aucune information n'ait été adressée au Client pendant cette période.

Dans ce cas, le Client pourra renoncer à sa commande. Cette demande devra être notifiée à NAUTILAR par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception faisant seule foi.

En tout état de cause, les délais de livraison ne commencent à courir qu'après paiement de l'Acompte.

ARTICLE 7 – POSE ET INSTALLATION

On entend par Pose et Installation, la fixation de tous les éléments des Produits, à l'exclusion de tout autres travaux.

Les Prix ne comprennent en aucun cas les travaux de démolition, de maçonnerie, de plomberie, d'électricité.

Le branchement des appareils qui ne sont pas fournis par NAUTILAR ne lui incombent pas sauf accord particulier express et écrit.

Les délais de livraison et d'exécution des Prestations pourront être modifiés en cas de raison imputables au Client notamment sans que cette liste soit exhaustive :

- modification de la Commande initiale ;
- fourniture de renseignement erroné sur les conditions d'exécution des travaux ;
- non-respect des conditions de paiement ;
- impossibilité de livrer et/ou d'installer les Produits imputable au client.

Le Client s'engage alors à avertir NAUTILAR selon la forme prévue à l'article 16 des Conditions Générales et à préciser la nouvelle date d'intervention possible qui ne pourra être retenue qu'en accord express avec NAUTILAR. Dans ce cas un deuxième acompte pourra être demandé.

ARTICLE 8 – CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

8.1. TRANSFERT DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des Produits est subordonné au complet paiement du Prix. Les Produits livrés demeurent la propriété de NAUTILAR jusqu'au paiement intégral du Prix.

En cas de défaut de paiement de l'intégralité du Prix (principal, frais et accessoires), NAUTILAR est en droit de revendiquer les Produits impayés et le Client est tenu de les restituer à première demande.

8.2. TRANSFERT DES RISQUES

Les risques et la garde des Produits sont transférés au Client dès prise physique de possession des Produits par le Client ou un tiers désigné par lui. Il en est de même pour toute livraison partielle.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

9.1. OBLIGATIONS DU CLIENT

NAUTILAR se basera sur les informations et documents que le Client lui fournira et n'en vérifiera personnellement ni l'exactitude ni le caractère complet et fidèle.

Le Client accepte :

- de fournir à NAUTILAR dans les meilleurs délais toutes les informations et tous les documents raisonnablement requis, complets et exacts pour l'exécution du Contrat ;

- que les informations qui ont été communiquées ou qui seront révélées à NAUTILAR sont et seront exactes, fidèles à la réalité, complètes et non trompeuses dans quelque aspect que ce soit.

Le Client s'engage dans le cadre du Contrat à :

- informer sans délai NAUTILAR de toutes modifications tant juridiques que matérielles susceptibles d'affecter le Contrat ou son objet ;
- autoriser et faciliter la livraison et la Pose des Produits, plus largement, les Prestations ;
- signer les documents de NAUTILAR attestant la livraison et de la Pose des Produits ;
- jusqu'au transfert de propriété, conserver les Produits en apportant tous les soins nécessaires à ceux-ci ;
- avertir sans délai NAUTILAR de toute éventuelle difficulté qui pourrait surgir ;
- répondre des pertes, détériorations des Produits ainsi que des dommages que ceux-ci pourraient occasionner ;
- payer l'Acompte et le Prix.

Le Client reconnaît et accepte que le respect des obligations visées au présent paragraphe concourt directement à la bonne exécution du Contrat et que, tout manquement de sa part à l'une quelconque de ces obligations dégagera NAUTILAR de toute responsabilité.

9.2. RESPONSABILITE DU CLIENT

A compter de la date de livraison des Produits et jusqu'au jour du transfert de propriété effectif des Produits, le Client est responsable de la perte, du vol, de la détérioration et de la destruction des Produits ainsi que des dommages causés par le Produits aux biens et personnes, quelle qu'en soit la cause.

La survenance de tels événements ne libère pas le Client de ses obligations contractuelles y inclus le paiement du Prix.

9.3. RESTITUTION DU MATERIEL

En cas de résolution ou d'annulation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client devra restituer les Produits livrés et/ou posés à NAUTILAR.

Si pour quelque cause que ce soit, les Produits ne pouvaient pas être restitués, le Client serait redevable

d'une indemnité de non restitution égale au montant du Prix.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS ET GARANTIES DE NAUTILAR

10.1. OBLIGATIONS DE NAUTILAR

NAUTILAR s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution du Contrat conformément aux règles de l'art.

Dans le cadre des engagements pris par NAUTILAR aux termes du Contrat, NAUTILAR ne contracte que des obligations de moyen, ce que le Client reconnaît.

10.2. GARANTIES

NAUTILAR garantit le client conformément aux lois vigueurs :

- garantie de conformité : NAUTILAR est tenu de livrer les Produits conformes au Contrat et répondre des défauts de conformité existant lors de la délivrance ;
- garantie des vices cachés : NAUTILAR garantit le Client, au titre des vices cachés pouvant affecter les Produits, dans le cadre d'un remplacement des produits défectueux, ou des pièces les rendant impropres à leur usage, ou leur remboursement sans pouvoir être considéré par le Client comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés auraient pu entraîner.

Les offres présentées par NAUTILAR ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles. NAUTILAR se réserve le droit de modifier l'assortiment des Produits selon les contraintes imposées par ses fournisseurs. Les photographies, textes, graphismes, informations et caractéristiques reproduits et illustrant les Produits présentés ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de NAUTILAR ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'une de ces photographies, textes ou graphismes, informations ou caractéristiques des Produits ou en cas de modification des caractéristiques des Produits par les fournisseurs. Il est néanmoins possible que la perception du ou des Produits ne corresponde pas totalement aux Produits. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de

NAUTILAR, le Client demeurant seul juge de la compatibilité des Produits commandés avec ceux déjà en sa possession.

10.3. EXCLUSIONS DE GARANTIES

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par NAUTILAR de ses obligations issues du Contrat, sa responsabilité sera limitée aux préjudices prévisibles et directs se limitant dans tous les cas à un montant maximum correspondant au montant des factures hors taxes payées à NAUTILAR par le Client. NAUTILAR ne répondra en aucun cas des dommages indirects, du manque à gagner, de la perte de chance ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de NAUTILAR.

Les cas de force majeure suspendent l'exécution des obligations de NAUTILAR, sans que cela ne donne droit à une quelconque indemnité au profit du Client. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence luxembourgeoise : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, intempéries, mesures gouvernementales prises dans un contexte épidémique, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux ou tout autre événement indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale du Contrat.

En toutes hypothèses, la responsabilité de NAUTILAR ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- défaillance d'un produit ou d'un service non fourni et/ou non installé par NAUTILAR directement ou indirectement ;
- mauvais entretien, négligence, transformation, modification, ou mauvaise utilisation du fait du Client ou de l'utilisateur habituel ;
- inexécution du Contrat en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du Produit ;
- en raison de faits et/ou de données qui n'entrent pas dans le périmètre du Contrat et/ou qui n'en sont pas le prolongement ;
- pour toute défaillance dont NAUTILAR ne serait pas à l'origine ;
- retard dans le règlement de l'Acompte et du Prix par le Client ;
- non-respect par le Client de ses obligations définies à l'article 9 des Conditions Générales ;

- de manière générale, les perturbations de fonctionnement dues à des causes relevant la force majeure.

10.4. ASSURANCE DE NAUTILAR

La responsabilité de NAUTILAR résultant d'un acte ou d'une omission liée à l'exécution du Contrat sera couverte conformément et dans les limites prévues aux stipulations du contrat d'assurance responsabilité civile et professionnelle conclu par NAUTILAR.

NAUTILAR s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée du Contrat et à en apporter la preuve sur demande du Client.

ARTICLE 11 – ACOMPTE ET PRIX

Le Client déclare avoir pris connaissance du Prix et l'accepter. Le Prix figurant sur le Devis est valable pendant la période de validité du Devis.

Sauf indication contraire, le Prix est facturé en Euros et donne lieu, lorsque celle-ci trouve à s'appliquer, à la facturation de la TVA luxembourgeoise au taux en vigueur au moment de l'émission de la facture.

La signature des Conditions Particulières par le Client rend exigible le paiement de l'Acompte dans les conditions mentionnées ci-après.

Le Client s'engage à assurer le crédit effectif de l'Acompte sur le compte bancaire de NAUTILAR au plus tard le jour d'échéance indiqué sur la facture.

Le solde du Prix devra être payé tel que stipulé dans le Devis.

A défaut de règlement intégral du Prix, NAUTILAR restera propriétaire des Produits.

La rémunération due à NAUTILAR portera intérêts de retard, dans les conditions prévues par la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard. NAUTILAR sera en droit de réclamer des intérêts pour la période courant entre la date d'échéance de sa facture et la date de paiement effectif sur son compte bancaire.

Toute question ou contestation se rapportant à la rémunération et/ou aux Prestations de NAUTILAR doit être soulevée dans les trente jours à compter de la date d'émission de la facture en cause. Les factures et les Prestations y relatives, qui n'auront pas été contestées dans ce délai, seront considérées comme acceptées.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents de toute nature éventuellement remis au Client ou envoyés à titre de prêt restent dans tous les cas la propriété de NAUTILAR et ne peuvent être communiqués à quiconque, ni utilisés sans son autorisation écrite. Ils doivent être restitués sur simple demande.

NAUTILAR est propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle attachés à son site internet, aux présentes et, plus globalement, aux éléments corporels et incorporels qui constituent son actif.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ces éléments, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse de NAUTILAR, est interdite et serait susceptible de constituer une infraction sanctionnée par les lois en vigueur et pourra, dès lors, faire l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le Client autorise NAUTILAR à traiter les données personnelles (ci-après pour les besoins du présent article les « *Données* ») qu'il lui communique dans le cadre de l'exécution du Contrat, sur les bases juridiques et pour les finalités suivantes :

- soit l'exécution du Contrat :
 - o le traitement, l'exécution, la gestion, le suivi des demandes du Client ;
- soit l'intérêt légitime poursuivi par NAUTILAR dans le cadre des finalités suivantes :
 - o la prospection ;
 - o la gestion de la relation avec ses clients et prospects ;
 - o l'amélioration de la qualité et de la performance des services ;
- soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- o la facturation ;
- o la comptabilité.

Le Client est informé que la communication des Données demandées par NAUTILAR est une exigence à la fois contractuelle et réglementaire et que le défaut de fourniture de ces Données peut entraîner la suspension de l'exécution du Contrat.

Le Client accepte que NAUTILAR lui adresse des communications à visée marketing par voie électronique.

NAUTILAR ne conserve les Données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les Données des Clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de trois (3) ans à des fins de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les Données des prospects sont conservées pendant une durée de trois (3) ans après la dernière entrée en relation.

Le Client accepte que NAUTILAR recoure aux services d'un sous-traitant pour l'hébergement des Données et que les Données soient conservées sur des serveurs externes tiers, situés exclusivement dans l'Union Européenne.

NAUTILAR pourra transmettre les Données à des fins non commerciales à ses prestataires et à des tiers dont l'intervention serait requise pour l'exécution du Contrat, qu'ils soient situés à l'intérieur ou en dehors de l'Union Européenne. NAUTILAR s'assure que dans le cadre de cette transmission, la confidentialité des Données et les finalités de leur traitement soient garanties.

NAUTILAR peut être amené à devoir communiquer des Données à des autorités judiciaires et/ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions. Dans ce cas, et sauf dispositions légales l'en empêchant, NAUTILAR en informera le Client et limitera la communication des Données à celle expressément requise par lesdites autorités.

Chaque Partie est responsable envers les personnes concernées en cas de violation de leurs Données, qu'elle aura commise ou qui sera la conséquence d'un manquement contractuel de sa part.

Dans les conditions définies par le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux Données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement et de retrait du consentement donné.

Lorsque la loi le permet, les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement de Données ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Le responsable du traitement des Données est le Prestataire. Les personnes concernées peuvent exercer les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique (contact@nautilar.com) ou par courrier postal (à l'adresse du siège social de NAUTILAR), accompagné d'une copie d'une pièce d'identité signée. Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception.

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD au Grand-duché de Luxembourg (Service des plaintes, 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.).

ARTICLE 14 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du Contrat et de ses suites, les Parties font élection de domicile : pour le Client, à son adresse telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières, pour NAUTILAR, à son siège social.

En cas de modification, le Client devra en informer NAUTILAR par conformément à l'article 16 des Conditions Générales. A défaut, toute notification faite à l'adresse indiquée dans les Conditions Particulières sera réputée valablement faite.

ARTICLE 15 – INTERPRETATION, COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET DROIT APPLICABLE

En cas de difficultés d'interprétation du Contrat, le principe d'une interprétation stricte et littérale prévaut. Toutes les clauses du Contrat sont de rigueur, aucune d'entre elles ne peut être réputée de style.

Au cas où certaines clauses du Contrat s'avèreraient nulles, caduques, irréalisables ou sans effet, cette nullité, cette caducité ou absence d'effet n'affectera pas les autres clauses du Contrat.

Les Parties s'engagent à remplacer dans cette hypothèse la clause nulle, caduque, irréalisable ou sans effet, par une clause qui se rapproche le plus de la volonté exprimée dans le cadre du Contrat.

Le Contrat est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de difficultés relatives à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, les Parties s'engagent réciproquement et préalablement à toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable fondée sur le dialogue et la communication.

Toutefois, tous différends découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci qui ne pourront être réglés de manière amiable, seront de la compétence exclusive des Tribunaux du Grand-duché de Luxembourg.

ARTICLE 16 – MODALITES DE COMMUNICATION

Toutes les communications affectant les termes et les conditions du Contrat ou concernant son exécution doivent être effectuées ou confirmées par écrit et transmises par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour tous autres types de communications, d'autres modes de transmission peuvent être utilisés sous réserve de faire l'objet d'une acceptation par NAUTILAR, et de constituer l'un des modes suivants, limitativement énumérés : télécopie/fax, courrier recommandé simple, courrier simple, courriel.

L'expéditeur de la communication devra se ménager la preuve de l'envoi, notamment en sollicitant un accusé de réception.

Les délais stipulés commencent à courir à compter de l'émission de la communication. En cas de recours aux services postaux, le cachet de la poste fait foi.

ARTICLE 17 – PLURALITE DE CLIENTS

En cas de pluralité de Clients pour un même contrat, ces derniers seront tenus solidairement et indivisiblement des obligations nées du Contrat.

Toute communication réalisée par NAUTILAR à l'un d'eux sera réputée valablement faite également à l'égard des autres.

ARTICLE 18 – CESSIBILITE

La cession, par le Client, du Contrat ou des droits nés du Contrat n'est pas autorisée. La cession faite au mépris de cette clause n'est pas opposable à NAUTILAR, sauf son accord exprès.

La revente par le Client de Produits vendus dont le prix intégral en principal et accessoires n'a pas été payé, quelles que soient les échéances de paiement passées ou à venir telles que fixées par le Contrat ou par toute autre convention acceptée et signée par NAUTILAR, est inopposable à ce dernier.

ARTICLE 19 – LANGUE DU CONTRAT

Le Contrat est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 20 – DECLARATIONS FINALES

Le Client confirme par l'acceptation du Contrat la sincérité de ses déclarations ainsi que l'actualité de ses coordonnées.

Le Client déclare avoir été pleinement informé par NAUTILAR du contenu des présentes Conditions générales préalablement à la signature du Contrat, avoir pu poser toutes les questions et obtenu des réponses satisfaisantes.

ARTICLE 21 – CONDITIONS SPECIFIQUES AUX CONSOMMATEURS

Les clauses ci-dessous s'appliquent uniquement au Client ayant la qualité de consommateur au sens de l'article L. 010-1 du Code de la consommation. Elles complètent les autres clauses des Conditions Générales qui demeurent pleinement applicables.

21.1. DROIT DE RETRACTATION

Si le Contrat est conclu dans un lieu autre qu'un showroom NAUTILAR, le Client bénéficie d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ou payer de pénalités. Il peut l'exercer avant l'expiration du délai en complétant et en adressant par e-mail ou par courrier recommandé avec accusé de réception à NAUTILAR, le formulaire de rétractation figurant en Annexe ou toute autre déclaration exprimant sa volonté de se rétracter sans ambiguïté.

En cas d'exercice du droit de rétractation, NAUTILAR se conforme à ses obligations édictées par l'article L.222-20 du Code de la consommation.

21.2. RECLAMATION

Toute réclamation relative aux Prestations de NAUTILAR, peut être adressée :

- en premier recours à NAUTILAR, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse L-8001 Strassen, 123, route d'Arlon ou par voie électronique à l'adresse : contact@nautilus.com
- en second recours, lorsque le Client n'a pas reçu de réponse dans les trente jours à compter de la réception de sa réclamation par NAUTILAR ou dans le cas où il ne serait pas satisfait de la réponse apportée, il peut saisir directement et gratuitement le Service national du Médiateur de la consommation selon les modalités détaillées sur le site internet <https://www.mediateurconsommation.lu>. Le formulaire de saisine du médiateur est disponible sur son site internet ou auprès du Service national du Médiateur de la consommation sur simple demande.

ANNEXE – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

NAUTILAR

Réf. 2022/06/V1

FORMULAIRE DE RETRACTATION

UNIQUEMENT POUR LES CONTRATS CONCLUS AVEC LES CONSOMMATEURS ET HORS SHOWROOM NAUTILAR

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire par courrier postal ou e-mail uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

– A l'attention de : NAUTILAR – L-8001 Strassen, 123 route d'Arlon – mail contact@nautilar.com – Tél. : (+352) 26 11 99 93

– Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat de vente et prestations de services conclu le *[à compléter]*

– Nom du (des) consommateur(s) : *[à compléter]*

– Adresse du (des) consommateur(s) : *[à compléter]*

– Date : *[à compléter]*

– Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : *[à compléter]*